

**FICHE D'INFORMATION LEGALE**  
**DOCUMENT ENTREE EN RELATION**



**C N C G P**



Chambre Nationale des Conseils  
en Gestion de Patrimoine

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.  
Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation.  
Elle est un complément à sa plaquette commerciale.  
Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

DB CONSEIL – 36 place Gambetta – 40400 Tartas – Tel : 05 58 44 19 55 – [contact@dbconseil-patrimoine.fr](mailto:contact@dbconseil-patrimoine.fr)  
SARL au capital de 50 000€ - SIREN : 498 535 459 RCS de Dax - Membre de la CNCGP (association agréée par l'AMF) - CIF n°MB4495DUBE - N° ORIAS : 07 037 681 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) – Courtier en opérations de banque et services de paiement – Courtier en Assurance - Carte Transaction Immobilière CPI 4002 2016 000 015 348 délivrée par la CCI des Landes - code APE 6619 B – Garantie financière et assurance RC-PRO n°7400026945 délivrée par ZURICH INSURANCE PLC – 112, Avenue de Wagram 75017 Paris – mention : « non détention de fonds pour compte de tiers »

## L'ENTREPRISE

Nom ou Dénomination Sociale : **DB Conseil**  
 Siège social : 36 place Gambetta 40400 TARTAS  
 SIREN : 498 535 459  
 NAF/APE : 6619 B (Auxiliaire d'assurance)  
 Gérant : Benoît Dubroca  
 E-mail : [contact@dbconseil-patrimoine.fr](mailto:contact@dbconseil-patrimoine.fr)  
 Tél/Fax : 05 58 44 19 55  
 Portable : 06 77 36 44 19  
 Site internet : [www.dbconseil-patrimoine.fr](http://www.dbconseil-patrimoine.fr)

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant une durée 5 ans à compter de la cessation de la relation entre le client et le conseiller. Conformément au « Règlement général sur la protection des données (RGPD) » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : DB Conseil, 36 place Gambetta 40400 Tartas – [contact@dbconseil-patrimoine.fr](mailto:contact@dbconseil-patrimoine.fr).

## STATUS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ([CNCGP](http://www.cncgp.fr)).

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (**ORIAS**) sous le n° d'immatriculation **07 037 681** (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Enregistré, sous le numéro **MB4495DUBE** auprès de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ([CNCGP](http://www.cncgp.fr)), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).
- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** N° d'enregistrement **ORIAS : 07 037 681** référencé au registre des intermédiaires en assurance, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Catégorie courtier positionnée dans la catégorie « b », DB Conseil n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)** : N° d'enregistrement **ORIAS : 07 037 681** référencé au registre des intermédiaires en assurance, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Catégorie courtier en opérations de banque et de service de paiement.
- **Démarcheur bancaire ou financier** : Mandats signés avec différents établissements. Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.
- **Agent Immobilier** : Carte T N°4002 2016 000 015 348 délivrée par la chambre de commerce et d'industrie de Dax. Titulaire de la carte : DB Conseil représenté par Benoît Dubroca, adresse : 36 place Gambetta 40400 Tartas, Mention : sans détention de fonds. L'activité est contrôlable par CNTGI et la DGCCRF.

Votre conseiller (ou intermédiaire) dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière

suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **ZURICH INSURANCE PLC**  
Numéros de polices : **7400026945**

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	DEMARCHEUR BANCAIRE/FINANCIER	IMMO
-Responsabilité Civile Professionnelle :	1 000 000 € par sinistre 1 000 000 € par période d'assurance	2 500 000 € par sinistre 2 500 000 € par année d'assurance	2 000 000 € par sinistre 2 000 000 € par année d'assurance	2 000 000 € par année d'assurance	1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance
-Garantie financière :		115 000 € par année d'assurance	115 000 € par année d'assurance		110 000 € par sinistre et par année d'assurance

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de la CNCGP, disponible au siège de l'association ou sur <https://www.cncgp.fr/>.

## PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération	% du capital détenu
CARDIF	Assurance de personne	Rémunération pour courtage d'assurance de personnes	Commission	
PRIMONIAL	Assurance de personne	Rémunération pour courtage d'assurance de personnes	Commission	
AVIVA	Assurance de personne	Rémunération pour courtage d'assurance de personnes	Commission	

SWISSLIFE	Assurance de personne	Rémunération pour courtage d'assurance de personnes	Commission	
METLIFE	Assurance de personne	Rémunération pour courtage d'assurance de personnes	Commission	
TOILISE	Marchand de biens	Rémunération	Commission	100
DHD PATRIMOINE	Marchand de biens	Rémunération	Commission	100

Le nom des autres compagnies seront communiqués sur simple demande.

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

### Honoraires :

#### **Nature de la mission**

- Audit patrimonial et financier : 900€ TTC
- Etude fiscale : 420€ TTC
- Recherche de financement : 540€ TTC
- Assistance à vos déclarations fiscales :
  - Impôt sur le revenu et revenus fonciers : 252€ TTC
  - Impôt sur la fortune : 300€ TTC
- Assistance aux placements externes au cabinet : 0,40% de l'encours avec un minimum de 210€ TTC

#### **Suivi annuel**

- Mission complète : (ensemble des missions ci-dessus) 1 800€ TTC
- Mission autre : devis préalable

*Compte tenu des liens existant entre les deux natures de revenus, une réduction voir une exemption de paiement pourra être retenue du fait des commissions perçues.*

### Commissions :

#### **Produits financiers :**

Pour tout acte d'intermédiation, je suis rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui m'autorise à commercialiser ses produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80%<sup>3</sup> de ceux-ci (rémunération fonction des supports d'investissement).

<sup>3</sup> Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client

#### **Immobilier :**

La commission diffère selon le promoteur, et le mandat établi entre lui et le cabinet.

(Le détail de ces rémunérations vous sera communiqué sur simple demande)

*Le détail de rémunération, peut également être obtenu en s'adressant à la société qui m'autorise à commercialiser ses produits. Je m'engage à vous assister dans l'obtention de ces informations.*

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

**(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)**

Le client peut à tout moment exercer son droit d'information sur le recueil des informations financières fournit au Conseiller en Investissement Financier.

En cas de réclamation de la part du client, le cabinet DB Conseil s'engage à traiter de manière systémique la réponse, conformément aux exigences du statut de Conseiller en Investissement Financier.

Conformément aux dispositions de l'article 325-23 du règlement de l'AMF :

*« Le conseiller en investissements financiers doit mettre en place une procédure en vue du traitement efficace, égal et harmonisé des réclamations que lui adressent ses clients quel que soit leur lieu de résidence.*

*Les clients peuvent adresser des réclamations gratuitement au conseiller en investissement financier. Il enregistre chaque réclamation et en assure un suivi lui permettant, d'identifier les mauvaises pratiques et de mettre en oeuvre des actions correctives appropriées.*

*Le conseiller en investissements financiers répond à la réclamation du client dans les plus brefs délais, et en tout état de cause dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la réclamation sauf circonstances particulières dûment justifiées.*

*Les informations sur la procédure de traitement des réclamations sont mises gratuitement à la disposition des clients »*

### Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : **DB Conseil – Service Réclamations**

36 Place Gambetta

40400 Tartas

Par tel/fax : 05 58 71 31 73

Par E-mail : [contact@dbconseil-patrimoine.fr](mailto:contact@dbconseil-patrimoine.fr)

#### **Traitement des réclamations :**

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## Saisir un médiateur :

### I. Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

#### Médiateur de la CMAP

- Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris-  
39 avenue Franklin D. Roosevelt,  
75008 Paris

### II. Médiateurs compétents litiges avec un consommateur

#### Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF  
Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02

Site internet :

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

#### Pour les activités d'assurance

La médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

#### Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation –

#### **Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)**

39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 PARIS

*Médiateurs : Christophe AVELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL*

## DATE ET SIGNATURE

- Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

<p>Le client _____</p> <p>Fait à : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature :</p>	<p>Le conseiller _____</p> <p>Fait à : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature :</p>
---	---

